




# TABLEAU DES GARANTIES

## ASSURANCE SCOLAIRE FLUID ASSURANCES 2008/2009

	Formule Mini  7€/an	Formule Medium  10€/an	Formule Maxi  15€/an
	Scolaire + trajet	Scolaire et trajet + extra scolaire	
<b>RESPONSABILITE CIVILE</b>			
<b>Dommages corporels</b> hors USA et Canada (par sinistre et par année d'assurance)	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
<b>Dommages matériels</b> aux USA et Canada (par sinistre et par année d'assurance)	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
<b>Intoxication alimentaire</b> (par sinistre et par année d'assurance)	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Dommages matériels (par sinistre) - Franchise de 30€/sinistre	300 000 €	300 000 €	300 000 €
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b>			
<b>Décès</b> suite à un accident	3000 €	3000 €	3000 €
<b>Invalidité permanente</b> suite à un accident :			
Jusqu'à 66%, le taux d'invalidité est appliqué sur un capital de	30 000 €	30 000 €	60 000 €
Au-delà de 66%, le taux d'invalidité est appliqué sur un capital de	45 000 €	45 000 €	90 000 €
<b>GARANTIES COMPLEMENTAIRES</b>			
<b>Indemnisation sur présentation des justificatifs des frais réellement dépensés</b>			
<b>Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation</b> à concurrence d'un maximum de	7500 €	7500 €	7500 €
<b>Dent ou prothèse dentaire cassée</b> (par dent cassée, avec un maxi de 500€/sinistre) forfait de	100 €	100 €	100 €
<b>Bris de lunettes</b> , par verre, montures ou lentilles, forfait de	65 €	65 €	30 €
<b>Frais d'orthèses</b> - petit appareillage (PA) non remboursé par la Sécurité sociale, forfait de	Exlu	Exlu	50 €
<b>Prise en charge du forfait hospitalier journalier</b> - à concurrence d'un maximum de :	50 €	50 €	100 €
<b>Frais de transport</b> de l'élève accidenté du lieu de survenance jusqu'à son domicile	150 €	150 €	150 €
<b>Remboursement des frais de scolarité</b> restant dus à l'école en cas de décès du répondant financier à concurrence d'un maximum de	750 €	750 €	1 500 €
<b>Remboursement des cours scolaires de remise à niveau</b> scolaire à la suite d'un accident de l'élève à partir du 31ème jour d'incapacité et pour une durée maximum de 180 jours : à concurrence d'un maximum de	150€/mois	150€/mois	750€/mois
<b>Remboursement des frais d'inscription dans les clubs ou associations sportives</b> à la suite d'un accident de l'élève à partir du 31ème jour d'incapacité et pour une durée maximum de 180 jours : à concurrence de	50€/mois	50€/mois	50€/mois
<b>En cas d'hospitalisation</b> de plus de 48 heures <b>d'un de ses parents, garde de l'enfant</b> âgé de moins de 16 ans durant un maximum de 5 jours, prise en charge de ses frais de garde durant 5 jours maximum à concurrence d'un maximum de	200 €	200 €	400 €
<b>En cas d'accident ou de maladie</b> maintenant un élève, âgé de mois de 14 ans, à domicile plus de 5 jours, <b>prise en charge de ses frais de garde</b> durant de 5 jours maximum : à concurrence d'un maximum de	500 €	500 €	1000 €
<b>Assistance juridique</b> : à concurrence de	3 000 €	3 000 €	3 000 €
<b>Frais de recherche et de sauvetage</b> (exclusion des pistes de ski) à concurrence d'un maximum de	750 €	750 €	750 €
<b>Frais d'évacuation et de recherche</b> suite à un accident sur les pistes de ski à concurrence d'un maximum de	150 €	150 €	150 €
<b>ASSISTANCE</b>			
<b>Rapatriement</b> vers le domicile de l'élève	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Transport médical d'urgence</b>	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de cercueil limités à	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Présence d'un parent auprès de l'élève hospitalisé	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Envoi de médicaments</b> indispensables et introuvables	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Transmission de messages</b>	Garanti	Garanti	Garanti
Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels	Frais réels	Frais réels

Tarifs valables du 01/07/08 au 30/06/09